



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

22 MARS 1989

486

Uruguay Round: état de la situation à la veille de la  
 réunion des hauts fonctionnaires du début avril 1989

Note de discussion

Vu le papier de discussion du DFEP du 16 mars 1989

Après délibération, il est

décidé:

1. La réunion à ni-parcours des ministres responsables du GATT  
 à Montréal, décembre 1988: Rappel des faits.

Il est pris acte du papier de discussion du DFEP.

Le 9 novembre 1988 vous avez pris note d'un papier de discussion qui décrivait l'état de la négociation et l'approche poursuivie par la Suisse en vue de la réunion de Montréal. Le 23 novembre 1988 vous avez approuvé le mandat de négociation pour la délégation suisse. Par ma note du 12 décembre, je vous ai informé des résultats de la réunion de Montréal qui a abouti à une impasse négociatoire due à un désaccord portant notamment sur deux sujets-clés, l'agriculture et la protection de la propriété intellectuelle.

Pour extrait conforme,  
 le secrétaire:

Protokollauszug an:

ohne /  mit Beilage

Nr.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	✓	EDA	8	-
	✓	EDI	3	-
	✓	EJPD	3	-
	✓	EMD	4	-
	✓	EFD	7	-
		EVD	8	-
	✓	EVED	5	-
	✓	BK	3	-
		EFK		
		Fin.Del.		





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2540.7

3003 Berne, 16 mars 1989

Für die BR.-Sitzung  
 vom 2 2. MRZ. 1989

Au Conseil fédéralNote de discussion

**Uruguay Round: état de la situation à la veille de la réunion  
 des hauts fonctionnaires du début avril 1989**

1. La réunion à mi-parcours des ministres responsables du GATT  
 à Montréal, décembre 1988: Rappel des faits.

Le 9 novembre 1988 vous avez pris note d'un papier de discussion qui décrivait l'état de la négociation et l'approche poursuivie par la Suisse en vue de la réunion de Montréal. Le 23 novembre 1988 vous avez approuvé le mandat de négociation pour la délégation suisse. Par ma note du 12 décembre, je vous ai informé des résultats de la réunion de Montréal qui a abouti à une impasse négociatoire due à un désaccord portant notamment sur deux sujets-clés, l'agriculture et la protection de la propriété intellectuelle.

Face à ce blocage, les ministres avaient décidé à Montréal: (i) de mandater le Directeur général du GATT de mener des consultations à haut niveau sur les quatre sujets de désaccord (agriculture, propriété intellectuelle, textiles et sauvegardes) (ii) de convoquer, au début d'avril 1989, une réunion du comité de négociation au niveau des hauts fonctionnaires afin de tâcher de sortir la négociation de l'impasse et (iii) de geler, en attendant, l'ensemble des progrès enregistrés à Montréal.

La réunion de début avril 1989 a ainsi pour but de mener à terme la négociation de Montréal. Le mandat de la délégation suisse, qui sera dirigée par l'Ambassadeur David de Pury, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, reste donc le même que celui que vous avez approuvé le 23 novembre 1989.

Par cette note je vous informe de l'état actuel des consultations du Directeur général et j'apporte quelques précisions quant à la portée du mandat du Conseil fédéral à la lumière des perspectives de l'importante réunion de Genève.

## 2. Etat des consultations du directeur général du GATT

Le Directeur général, qui s'est jusqu'ici acquitté de son mandat d'une manière efficace et habile, a mené des consultations bilatérales - je l'ai reçu à Berne le 17 février 1989 - et multilatérales. Il est prévu que M. Dunkel rédigera, sur la base de ses consultations, des projets de décision sur les quatre sujets qui restent en suspens. Ces textes feront ensuite l'objet d'une négociation censée déboucher sur des décisions lors de la réunion du comité de négociation qui commencera ses travaux le 5 avril 1989 au niveau des hauts fonctionnaires.

L'état actuel des consultations est le suivant:

2.1. L'agriculture reste non seulement le sujet le plus controversé de la négociation, mais aussi le plus difficile, surtout pour la Suisse qui a peu d'influence sur le cours de la négociation agricole. Il faut s'attendre d'une part à un engagement plus contraignant en ce qui concerne l'objectif à long terme, d'autre part à l'adoption de mesures à court terme.

2.1.1. Quant aux objectifs à long terme de la négociation, nous risquons d'être confrontés à un texte comprenant le concept d'une réduction substantielle et progressive du soutien à l'agriculture. Stricto sensu, ce concept n'est pas compatible avec notre politique agricole d'aujourd'hui. La question d'une éventuelle réserve de la

Suisse se pose. Une telle réserve devrait être évitée, car elle aurait comme effet - surtout si la Suisse faisait cavalier seul - de saper sa crédibilité dans les autres domaines de la négociation, donc de l'empêcher d'y défendre ses intérêts (propriété intellectuelle, services, tarifs, règles du GATT, etc.). Nous éviterons donc, dans toute la mesure du possible, de faire une réserve formelle en limitant la portée de l'engagement à long terme par une reconnaissance aussi explicite que possible des caractéristiques spécifiques de l'agriculture et des agricultures.

2.1.2. Quant à la méthode de négociation, la Suisse favorisera une approche basée sur l'élaboration de règles et de disciplines du GATT acceptables pour tous (importateurs nets et exportateurs nets). La Suisse ne s'opposera pourtant pas à une approche par réductions successives du soutien agricole, à condition que cette approche soit encadrée par l'approche règles et qu'elle laisse la flexibilité nécessaire.

2.1.3. Dans le domaine des mesures à court terme, un gel semble inévitable et un acompte possible. En matière de gel la Suisse oeuvrera en faveur d'un gel lui laissant une certaine marge de manoeuvre, tenant notamment compte des mesures existantes de limitation de l'offre.

Un premier acompte de réduction du soutien à l'agriculture ne serait que très difficilement acceptable pour la Suisse. Si un tel acompte s'avère inévitable, nous nous efforcerons d'y inclure, dans la mesure du possible, des crédits pour les mesures de limitation de l'offre ou des prix déjà prises, ainsi qu'une définition souple des autres éléments à inclure dans un tel acompte en fonction des possibilités de chaque pays.

2.1.4. En ce qui concerne notre protocole d'accès-sion, nous nous opposerons à toute mention de son élimination pure et simple. Nous avons averti nos partenaires qu'une telle mention contraindrait la Suisse à faire une

déclaration interprétative. Cependant, nous ne nous opposerons pas à une formulation contenant l'engagement d'intégrer progressivement toute mesure prise au titre du protocole dans un accord général réformé, car un tel engagement impliquerait l'adoption de règles acceptables pour tous.

2.2. Propriété intellectuelle: Les positions se sont durcies dans ce domaine au lendemain de Montréal. Il s'agit cependant en avril, comme à Montréal, de trouver un compromis qui permette à la négociation de démarrer sur les aspects de substance, notamment les normes, de la protection de la propriété intellectuelle. Les pays industrialisés - les Etats-Unis, la CE et la Suisse en tête - partent en effet de l'idée que le GATT a un rôle-clé à jouer, soit directement, soit indirectement, dans la révision et le renforcement du droit international en matière de propriété intellectuelle. Ce droit et son application ont une influence de plus en plus directe sur les échanges internationaux au sens large.

L'issue de ce volet de la négociation d'avril dépendra dans une large mesure de l'évolution du dossier agricole. Car, en cas de percée significative sur ce dernier dossier, il serait difficile aux pays latino-américains agro-exportateurs - Brésil, Argentine, Uruguay notamment - de faire échouer l'ensemble de la négociation sur la question de la propriété intellectuelle. Seule l'Inde, qui se verrait alors isolée, risquerait de rester à l'écart de la négociation en faisant une réserve. Pour la Suisse, une telle attitude indienne serait regrettable, préférable pourtant à un blocage du consensus.

2.3. Textiles: dans ce domaine, les positions semblent figées. Les pays industrialisés refusent toute concession de substance qui préjugerait des résultats de négociations sur le démantèlement de restrictions aux échanges après l'expiration, en 1991, de l'accord multifibres. Les pays exportateurs de textiles - Pakistan en tête - ne se font que peu d'illusions sur des décisions éventuelles en

avril. Ce qui compte est de trouver une formulation qui permette d'entrer en négociation car, en matière de textiles, la négociation n'a en fait pas commencé.

L'acceptation d'une décision qui ne serait qu'essentiellement procédurale dépendra des résultats obtenus dans les deux sujets politiquement controversés (agriculture et propriété intellectuelle).

2.4. La clause de sauvegarde: le Directeur général semble se diriger vers un texte qui reprend celui soumis à la conférence de Montréal, tout en y incluant quelques éléments de précision souhaités par l'Inde.

Ni le texte sur les textiles, ni celui sur la clause de sauvegarde ne risquent de poser un problème majeur à la Suisse.

3. Perspectives pour la réunion d'avril 1989 et l'enjeu de cette réunion pour la négociation d'ensemble.

L'enjeu de la réunion d'avril est capital. Un échec de cette réunion risquerait de mettre en danger l'ensemble de la négociation et par là le système commercial multilatéral avec toutes les conséquences négatives pour la politique économique extérieure de la Suisse.

La priorité absolue de la Suisse est donc de contribuer à surmonter le blocage de Montréal.

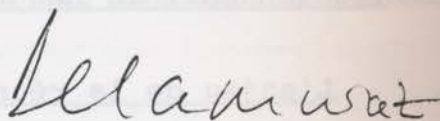
Les perspectives de la réunion d'avril sont encore incertaines. Une appréciation réaliste de la situation ne sera possible qu'à la lumière des quatre textes de compromis que nous soumettra le Directeur général. Il apparaît certes que les participants à la négociation sont conscients de l'enjeu de cette réunion pour l'avenir du système commercial multilatéral et pourraient faire, de ce fait, les compromis nécessaires à un consensus. Il n'est pas entièrement certain, toutefois, que les leçons de Montréal aient été comprises par tout le monde. Certains participants continuent à rechercher des résultats par-

tiels, ce qui est irréaliste à mi-parcours d'une négociation.

Pour la Suisse, qui poursuit une position défensive en agriculture et une stratégie offensive dans les autres domaines, il s'agit - tout en maintenant les principes de sa politique agricole - d'éviter que celle-ci mette en péril ses importants intérêts offensifs dans les autres domaines.

4. Je propose au Conseil fédéral de prendre connaissance de la présente note de discussion.

DEPARTEMENT FEDERAL DE  
L'ECONOMIE PUBLIQUE



Jean-Pascal Delamuraz

700e anniversaire / session extraordinaire des Chambres fédérales les 2 et 3 mai 1991 / ouverture officielle de l'année 1991 par le Conseil fédéral

Vu le papier de discussion du DFEP du 17 mars 1989 et  
 Uruguay Round: état de la situation à la veille de la  
 réunion des hauts fonctionnaires du début avril 1989

Le Conseil fédéral prend acte de l'organisation d'une cérémonie parlementaire de célébration du 700e anniversaire, le 2 mai 1991 après-midi, en présence des représentants des cantons. Le Conseil fédéral sera présent in corpore.

Vu le papier de discussion du DFEP du 16 mars 1989

Après délibération, il est décidé d'organiser une réunion des représentants des cantons le 2 mai 1991 matin.


3. Le Conseil fédéral n'a pas, en soi, à se prononcer quant aux représentations théâtrales à l'issue de la conférence officielle du 2 mai 1991 après-midi, si ce n'est pour exprimer, en l'état, ses réserves quant à la faisabilité d'un tel spectacle en la salle du Conseil national.

Quant à la répétition ultérieure de ce spectacle en la salle du Conseil national, il est pris acte du papier de discussion du DFEP.

4. L'acte d'un "don" au peuple suisse dont les Chambres discuteraient le 3 mai 1991 concerne le Parlement - et le Parlement seul. Le Conseil fédéral se permet simplement d'attirer l'attention de Messieurs et Mesdames les parlementaires sur le caractère délicat que peut revêtir ce "cadeau" aux citoyens-contribuables.

5. Enfin, le Conseil fédéral, qui remercie MM. Affolter et Sauvant de leur information et de leur diligence, tient à les informer à son tour - à l'intention de la commission - de l'opération de lancement de l'année du 700e à laquelle il procédera début janvier 1991.

Pour extrait conforme,  
 le secrétaire:

le secrétaire  


Protokollauszug an  
 Name /  mit Beilage

Nr.	Z.K.	Dep.	Abst.	Akten
	Y	EDA	5	-
	Y	EDI	3	-
	Y	EDFD	3	-
	Y	END	4	-
	Y	EFD	3	-
		EVD	3	-
	Y	EVED	5	-
	X	BE	6	-
		EFK		
		Fin.Ök.		